

COMITE FSGT 31
10 boulevard Marcel Dassault
31770 COLOMIERS
www.cyclismefsgt31.fr

Compléter le cadre ci-dessus avec les coordonnées du Comité concerné

REGLEMENT EPREUVE ROUTE SAISON : 2023

DATE : 03-09-2023

CLUB : US FRONTON

CONTACT (Nom, Tél. & Courriel) : BARBOSA Cyril . 06.59.08.83.54

NOM DE L'EPREUVE (+ CP-VILLE) : GP DE FRONTON

EPREUVE du CHALLENGE PRINTEMPS NOCTURNES ✓ AUTOMNE HORS

REMISE DES DOSSARDS

- ADRESSE COMPLETE : Route du Termes D71A (chateau d'eau)

COMMISSAIRE ou AIDE COMMISSAIRE MIS A DISPOSITION PAR L'ORGANISATEUR :

- NOM(S) Prénom(s) : CONSIL J-Luc

LONGUEUR	8.00	TYPE	Plat	OPENRUNNER	15208387
Catégories	Heures dossards	Heures départ	Nombre de tours	Total kms	Récompenses
1 ^{ère}	13.15	14.30	10	80	BOUQUET ET COUPE AUX VAINQUEURS SCRATCH LOTS AUX TROIS PREMIERS
2 ^{ème}	13.15	14.30	10	80	
3 ^{ème}	13.15	14.31	9	72	
4 ^{ème}	13.15	14.32	8	64	
5 ^{ème}	13.15	14.33	7	56	
Cadets	13.15	14.32	8	64	
Minimes	13.15	14.33	4	32	
Féminines	13.15	Suivant catégorie	Suivant catégorie	Suivant catégorie	

ENGAGEMENTS (Règles et consignes applicables à l'épreuve) :

ENGAGEMENT SUR PLACE Route du Termes D71A (chateau d'eau) 31620 FRONTON

EPREUVE OUVERTE AUX LICENCIES FSGT ET AUX NON LICENCIES FSGT

• TARIFS DES ENGAGEMENTS

- LICENCIES FSGT ADULTES : 7.00 €
- LICENCIES FSGT MINIMES & CADETS : 3.00 €
- NON-LICENCIES FSGT ADULTES (Ufolep, Ffc, Fftri, NL(1) ... : 10.00 €
- NON-LICENCIES MINIMES & CADETS (Ufolep, Ffc, Fftri, NL(1) ... : 5.00 €

Non-Licenciés (sans fédération) : présentation d'un certificat médical de moins de 6 mois autorisant la pratique du cyclisme en compétition

OBSERVATIONS :

- Epreuve ouverte aux catégories de valeurs renseignées ci-dessus, disputée sous les règlements cyclistes FSGT d'Occitanie-Pyrénées et du règlement fédéral FSGT.
- Les 1ères catégories courront dans le peloton des 2èmes catégories et seront récompensés uniquement s'ils sont vainqueurs de la course.
- Braquets Minimes garçons et filles : 7,01m (46x14) - ~~Braquets Cadets garçons et filles : 7,62m (50x14)~~
- En accord avec les Commissaires et en fonction du nombre d'engagés sur l'épreuve, l'organisateur peut décider de regrouper ou de séparer les pelotons
- Les Commissaires se réservent le droit, pour causes de conditions climatiques, de modifier le nombre de tour
- Le port du maillot est obligatoire pendant l'épreuve et pour recevoir les récompenses
- **Tout coureur qui abandonne doit obligatoirement indiquer son numéro de dossard au podium des commissaires.**